

Les Nouvelles

Direction de la formation et de la qualification

SOMMAIRE

Nouvelle édition des manuels de référence pour l'assurance de dommages des entreprises	1
Mise à jour des examens en assurance de dommages des entreprises	1
Fusion de deux examens en assurance de dommages des entreprises	2
Nouveaux examens en assurance de personnes	2
Nouvelle salle d'examens à Montréal	2
Photographie à fournir avec l'inscription aux examens	3
Horaires et calendriers pour les examens	3
Capsule : Cycle de vie d'une question d'examen	3
Manuels de référence en anglais	3
Quelques rappels	4

Les Nouvelles est une publication qui s'adresse aux formateurs et aux recruteurs de l'industrie des produits et services financiers ainsi qu'aux postulants au certificat de représentant.

Les Nouvelles est la référence par excellence pour les exigences de formation minimale (cours et programmes de formation exigés), les examens et le stage.

Les Nouvelles utilise le masculin dans le seul but d'alléger le texte.

Bonne année 2005 !

NOUVELLE ÉDITION DES MANUELS DE RÉFÉRENCE POUR L'ASSURANCE DE DOMMAGES DES ENTREPRISES

Une nouvelle édition des manuels de référence pour l'assurance de dommages des entreprises sera disponible à compter du 5 janvier 2005. Cette mise à jour reflète les modifications apportées aux formulaires d'assurance au cours des dernières années. Les éléments se rapportant à la notion de franchise ont aussi été revus pour s'harmoniser avec le contenu des autres manuels de l'Autorité. Finalement, les titres des manuels sont modifiés afin de mieux représenter la spécificité des contenus de ces derniers. Voici les nouveaux titres des manuels :

- F-404 Produits de dommages directs et indirects pour les entreprises, 2^e édition
- F-405 Produits complémentaires en assurance de dommages des entreprises, 2^e édition
- F-406 Assurance responsabilité des entreprises et cautionnement, 2^e édition

Ces manuels s'adressent aux deux catégories de discipline suivantes :

- assurance de dommages des entreprises, et
- expertise en règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises.

Vous pourrez vous procurer ces nouvelles éditions des manuels en utilisant le bon de commande disponible sur le site Internet de l'Autorité. Le prix est de 69 \$ l'unité, avant taxes et autres frais.

MISE À JOUR DES EXAMENS EN ASSURANCE DE DOMMAGES DES ENTREPRISES

Trois examens portant sur l'assurance de dommages des entreprises seront mis à jour à compter du 2 mai 2005 pour tenir compte des modifications apportées aux manuels de référence qui seront disponibles à compter de janvier 2005.

Les examens mis à jour sont les suivants :

- Analyser les produits en assurance des entreprises, notamment les produits d'assurance de dommages directs et indirects (03-404 et 05-404)
- Analyser les produits en assurance des entreprises, notamment les produits complémentaires pour les entreprises (03-405 et 05-405)
- Analyser les produits en assurance des entreprises, notamment les produits d'assurance de responsabilité pour les entreprises et les produits de cautionnement (03-406 et 05-406).

FUSION DE DEUX EXAMENS EN ASSURANCE DE DOMMAGES DES ENTREPRISES

Dès la semaine du 2 mai 2005, les compétences qui suivent seront évaluées par un seul examen d'une durée de deux heures :

- Analyser les produits en assurance des entreprises, notamment les produits d'assurance de dommages directs et indirects (03-404 et 05-404)
- Analyser les produits en assurance des entreprises, notamment les produits complémentaires pour les entreprises (03-405 et 05-405)

Cet examen aura pour titre : *Analyser les produits d'assurance de dommages directs et indirects et les produits complémentaires pour les entreprises* (03-409 et 05-409).

Ce nouvel aménagement permettra à l'Autorité d'évaluer la compétence des postulants à analyser les divers types de produits de façon plus intégrée et plus fidèle à la réalité de la pratique professionnelle. Cette décision fait suite à une consultation auprès d'un groupe d'experts (enseignants et représentants) en assurance de dommages des entreprises.

Le tableau de spécification pour ce nouvel examen sera disponible sur notre site Internet dès janvier 2005.

MESURES TRANSITOIRES - FUSION DE DEUX EXAMENS EN ASSURANCE DE DOMMAGES DES ENTREPRISES

À la suite de la fusion des examens 404 et 405 (voir ci haut), le postulant qui aura fait, avant le 1^{er} mai 2005, au moins l'un des examens suivants :

- Analyser les produits en assurance des entreprises, notamment les produits d'assurance de dommages directs et indirects (03-404 et 05-404)

- Analyser les produits en assurance des entreprises, notamment les produits complémentaires pour les entreprises (03-405 et 05-405)

sera soumis à ces deux examens séparés pour la catégorie de discipline de l'assurance des entreprises¹.

Attention! Si le postulant n'a pas réussi ces deux examens au plus tard le 31 octobre 2006, il sera soumis à l'examen de deux heures (409) après cette date, et ce, même s'il a réussi l'un des deux examens (404 ou 405).

NOUVEAUX EXAMENS EN ASSURANCE DE PERSONNES

À compter du 31 octobre 2005, de nouveaux examens seront implantés pour la discipline de l'assurance de personnes.

Les questions d'examens seront à choix multiple et elles porteront majoritairement sur des mises en situation, comme pour les examens de toutes les autres disciplines et celui sur la fiscalité administré à compter de mai 2005 en assurance de personnes.

La documentation autorisée par l'Autorité sera permise dans la salle d'examens. Les postulants ne seront pas obligés d'utiliser le matériel de référence de l'Autorité et pourront utiliser leurs propres notes de cours. Les dictionnaires et les grammaires ne sont jamais autorisés en salle d'examens.

Surveillez les prochaines éditions des Nouvelles pour plus amples renseignements.

NOUVELLE SALLE D'EXAMENS À MONTRÉAL

À compter de la séance d'examens du 10 janvier 2005, les examens se dérouleront dans une nouvelle salle d'examens située à :



4^e étage (salle 420)
Tour de la Bourse
Montréal
(métro Square-Victoria)

¹ Assurance de dommages des entreprises, règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises (incluant la catégorie de discipline du règlement de sinistres en assurance de dommages des entreprises à l'emploi d'un assureur).

PHOTOGRAPHIE À FOURNIR AVEC L'INSCRIPTION AUX EXAMENS

À compter du 1er janvier 2005, la photographie ne sera plus requise. Cette exigence ne figurera plus sur les formulaires d'inscription aux examens.

Cependant, à la salle d'examens, les postulants devront montrer au surveillant, en même temps que leur avis de convocation, une carte d'identité officielle avec photo.

HORAIRES ET CALENDRIERS POUR LES EXAMENS

À compter du mois de février 2005, les nouveaux calendriers et les horaires des séances d'examens, pour la période allant de mai à octobre 2005, seront disponibles sur notre site Internet.

Soyez vigilants !

CALENDRIER DU NOUVEL EXAMEN DE FISCALITÉ EN ASSURANCE DE PERSONNES

Le nouvel examen de fiscalité en assurance de personnes durera une heure et se déroulera les mardis à l'intérieur du bloc de 17 h 30. Pour cet examen seulement, le manuel de référence sera autorisé en salle d'examens (examen à livre ouvert) de même que toute documentation permise par l'Autorité. Par exemple, le postulant pourra utiliser ses propres notes de cours. Par contre, les dictionnaires et les grammaires ne sont jamais autorisés en salle d'examens.

CAPSULE : CYCLE DE VIE D'UNE QUESTION D'EXAMEN

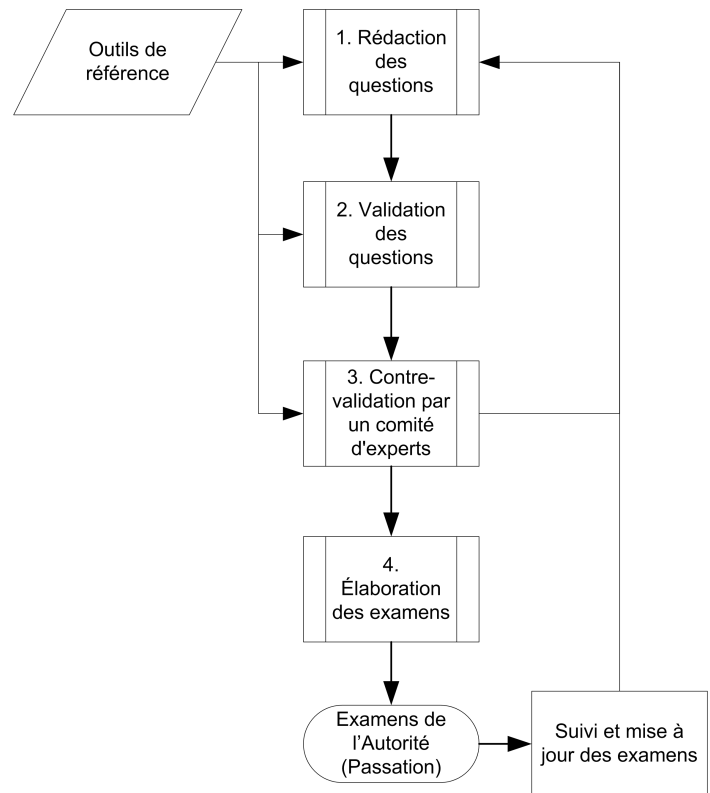
Les examens prescrits par l'Autorité permettent de mesurer les compétences qu'un postulant doit maîtriser pour agir à titre de représentant dans une discipline ou une catégorie de discipline. Chaque compétence définie dans le Règlement n° 1 est évaluée par un examen qui est construit à partir de banques de questions rédigées et validées par des experts de l'industrie.

Chaque examen est élaboré à partir d'un processus structuré et rigoureux, doté de mécanismes de contrôle de la pertinence et de la qualité des questions. Dans les prochains numéros des Nouvelles, vous pourrez lire une capsule d'information portant sur chacune des étapes d'élaboration d'une question d'examen.

Le schéma du processus d'élaboration des examens

Le schéma suivant illustre les quatre étapes obligatoires pour l'élaboration des examens. Chacune de ces étapes permet d'assurer la pertinence et la qualité des questions.

Processus d'élaboration des examens



Surveillez le prochain numéro des Nouvelles dans lequel nous vous présenterons une capsule sur les outils de référence (analyse de situation de travail, manuels de référence, tableau de spécification, etc.).

MANUELS DE RÉFÉRENCE EN ANGLAIS

Retrait de certains manuels de référence anglais en assurance de dommages

Veuillez prendre note qu'à compter du 2 mai 2005, l'Autorité cessera la vente de l'édition anglaise de certains manuels. Ces manuels de référence, touchant l'assurance de dommages seulement, étaient des adaptations d'anciens manuels de l'Institut d'assurance du Canada (IAC) et ont été jugés obsolètes. Voici la liste des manuels retirés :

- A-401 Personal-Lines Household Insurance Products - 2nd Edition, 2002
- A-402 Automobile Insurance Products
- A-404 Direct and Indirect Commercial-lines Damages Insurance Products
- A-405 Commercial-lines Complementary Products
- A-406 Commercial-lines liability-insurance and deposit products
- A-501 Claims adjustment

Il est recommandé aux postulants qui se préparent à la passation des examens de se reporter aux versions françaises de ces manuels, disponibles à l'Autorité.

Veuillez consulter, sur le site Internet de l'Autorité, le document intitulé *Liste des lectures suggérées pour la préparation aux examens* afin de connaître les manuels suggérés pour les examens touchés par le retrait de ces manuels.

QUELQUES RAPPELS

DEMANDES DE RECONNAISSANCE ET INSCRIPTIONS AUX EXAMENS INCOMPLÈTES

Un nombre important de demandes de reconnaissance d'équivalence d'étude, d'inscriptions aux examens et d'attestations de stages parviennent à l'Autorité sans être accompagnées de tous les documents nécessaires !

Nous vous rappelons que nous n'étudions les demandes qu'à partir du moment où elles sont complètes. L'absence de documents allonge donc le délai de traitement et repousse la date d'inscription aux examens.

Rappel :

- Accompagnez vos demandes du paiement complet;
- Présentez des formulaires originaux, dûment complétés et signés;
- Fournissez des relevés de notes officiels (originaux);
- Assurez-vous que les copies sont certifiées conformes par l'organisme qui délivre le document original;
- Joignez une des preuves d'identité suivantes :
 - Photocopie du certificat de naissance délivré au Canada, **ou**
 - Photocopie du certificat de baptême délivré au Canada avant le 1^{er} janvier 1994, **ou**
 - Copie certifiée conforme ou l'original du passeport canadien, de la carte de citoyenneté canadienne, du permis de travail canadien ou de la fiche relative au droit d'établissement.

Afin d'améliorer ces processus, nous vous invitons à lire attentivement chacune des sections des formulaires lorsque vous soumettez une nouvelle demande. Les pièces justificatives à fournir y sont précisées.

FORMULAIRES DE L'AUTORITÉ

De nouveaux formulaires seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2005. Ils tiennent compte de nouvelles informations et des nouveaux frais qui s'appliquent dès le début de l'année 2005 en ce qui concerne les demandes de reconnaissance, les examens, les stages et les manuels de référence.

Pour éviter tout retard dans le traitement de vos demandes, utilisez la version la plus récente du formulaire requis. Vous pouvez l'obtenir en consultant notre site Internet (www.lautorite.qc.ca) ou en contactant notre Centre de renseignements au (514) 395-2263, (418) 525-2263 ou sans frais 1 877 395-2263.

POUR NOUS JOINDRE

Québec

Place de la Cité, tour Cominar
2640, boulevard Laurier, bureau 400
Sainte-Foy (Québec) G1V 5C1

Montréal

800, square Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Québec) H4Z 1G3

Centre de renseignements

1 877 395-2263

Site Internet

www.lautorite.qc.ca

Directeur de la formation et de la qualification

Jean Mathieu

Pour recevoir **Les Nouvelles** par courriel, faites-nous parvenir votre nom et vos coordonnées pour notre liste d'envoi électronique, à l'adresse suivante :
formation@lautorite.qc.ca